Pour diffusion immédiate

Nouveau projet pour uniformiser les services offerts aux citoyens

Sept municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville unissent leurs services de sécurité incendie

Saint-Michel, le 12 décembre 2025 – La MRC des Jardins-de-Napierville annonce que sept de ses municipalités membres ont franchi une étape décisive vers l'unification de leurs services de sécurité incendie. Cette initiative, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2026, représente l'aboutissement d'un projet collaboratif étudié depuis 2009.

La sécurité des citoyens au cœur du projet

Les municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Édouard, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Sainte-Clotilde et Saint-Rémi unissent leurs forces pour offrir à leurs citoyens un service de sécurité incendie bonifié et uniformisé sur l'ensemble de leur territoire. La municipalité de Saint-Blaise, faisant partie de la MRC du Haut-Richelieu sera également desservie par ce regroupement. Elle pourra assister aux séances du Comité administratif nouvellement constitué, responsable du service de sécurité incendie.

« Notre objectif a toujours été et demeure la sécurité des populations sur notre territoire, affirme Yves Boyer, préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville. Ce regroupement nous permet de renforcer nos capacités d'intervention sur l'ensemble de notre territoire. »

Cette unification permettra d'étendre à l'ensemble des sept municipalités participantes des services qui n'étaient auparavant offerts que dans certaines d'entre elles, notamment les services de premiers répondants et un système de garde interne et externe. Ce changement assurera une couverture plus complète et plus rapide en cas d'urgence pour tous les citoyens du territoire concerné. « Nous sommes très fiers de cette réalisation collective, ajoute Jean-Guy Hamelin, maire de Saint-Michel et porteur du dossier au sein du comité intermunicipal. Ce regroupement représente une opportunité de mettre en commun nos ressources dans une approche axée sur la mobilité des équipes et l'amélioration des services à la population. »

Ce projet, mûrement réfléchi, s'est déployé en deux phases :

- La Phase I, réalisée en 2024, a permis d'évaluer trois scénarios opérationnels différents. Les présentations effectuées auprès de chaque conseil municipal ont suscité un vif intérêt, et toutes les municipalités participantes ont adopté une résolution pour poursuivre le projet.
- La Phase II, réalisée en 2025, s'est concentrée sur l'évaluation pour chaque service des différentes municipalités, ainsi que sur l'analyse de leurs équipements et véhicules.

Des firmes spécialisées ont également été mandatées pour réaliser une cartographie des délais de réponse afin de garantir le respect du schéma de couverture de risque incendie.

Un travail d'équipe exemplaire

Ce projet mobilise l'engagement et l'expertise de nombreux acteurs. Le comité intermunicipal, composé de la directrice générale de la MRC, de directeurs incendie, du coordonnateur du schéma de couverture de risque et d'élus municipaux, a travaillé en étroite collaboration avec l'ensemble des pompiers et des équipes des casernes participantes. « Il s'agit d'un véritable travail d'équipe qui n'aurait pu voir le jour sans la collaboration de tous les intervenants impliqués, souligne M. Boyer. Les directeurs incendie, les pompiers, les élus municipaux, les équipes administratives ont tous contribué à faire de ce projet un succès. »

Un modèle ouvert et évolutif

Le projet prévoit l'établissement de trois casernes principales accompagnées de quatre casernes satellites sur le territoire. Cette structure permettra d'assurer une couverture optimale tout en maintenant une présence de proximité dans chacune des municipalités. « La porte demeure ouverte aux autres municipalités de la MRC qui souhaiteraient éventuellement se joindre à cette initiative, précise M. Boyer. Il s'agit d'un projet porté par l'ensemble du conseil régional, dans un esprit de collaboration et de respect des réalités de chacun. » Les prochaines étapes du projet incluront notamment la finalisation des conventions collectives et la mise en place des outils administratifs nécessaires au bon fonctionnement du service unifié.

Sur la photo nous trouvons les maires des municipalités participantes au regroupement y compris le maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu qui sera desservi par le regroupement incendie mais qui n'est pas une municipalité faisant partie de la MRC. De gauche à droite : Guy-Julien Mayné, maire de Sainte-Clotilde, Bruno Paquette, maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Jean-François Boire, maire de Saint-Cyprien-de-Napierville, Chantale Pelletier, préfète suppléante de la MRC et mairesse de Napierville, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi, Yves Boyer, préfet de la MRC et maire de Saint-Patrice-de-Sherrington, Jean-Guy Hamelin, maire de Saint-Michel et Alexandre Bastien, maire de Saint-Édouard.

Pour tout renseignement

Jean-Guy Hamelin
Maire de Saint-Michel
Porteur du dossier au comité intermunicipal
hamelinjg@gmail.com

Yves Boyer
Préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville
prefet@mrcjdn.ca

Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière
MRC des Jardins-de-Napierville
450-454-0559 | 514-725-0559 poste 222
a.latendresse@mrcjdn.ca